

Séance extraordinaire du 7 mars 2023



2023-03
55

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 7^e jour de mars 2023 à 20h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Est absent à cette séance : M. Frédéric Poulin, siège no 2

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 3 mars 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2023-03
56

02 - AVIS DE CONVOCATION

Attendu que la Secrétaire-trésorière adjointe déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 3 mars 2023, incluant les membres absents le cas échéant, conformément aux articles 152 à 156 du Code municipal du Québec;

Attendu que les élus ne sont pas tous présents à cette séance et qu'ils ne peuvent modifier l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu unanimement que la séance sera tenue selon l'ordre du jour de l'avis de convocation, joint à la présente.

Adoptée unanimement.

2023-03
57

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu l'ordre du jour publié à l'avis de convocation:

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 935 100 \$

04.02 - Poste agent de développement

04.03 - Cédule des vacances des employés - 2023

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présentée.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

2023-03
58

04.01 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 935 100 \$

Attendu la résolution no 2023-02-49 "Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 935 100 \$", jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu l'absence prolongée de Mme Christiane Lacroix, directrice générale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu de modifier la résolution 2023-02-49 en remplaçant le texte du point 3. *Les billets seront signés par Mme Vanessa Roy, mairesse et Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière*, par le texte suivant:

3. Les billets seront signés par M. Carl Boilard, maire suppléant et *Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

04.02 - Poste agent de développement

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

04.03 - Cédule des vacances des employés - 2023

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la cédule des vacances 2023 des employé(e)s.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2023-03
59

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h05

Vanessa Roy, mairesse

Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe